



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bovins

Question écrite n° 58250

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de la Moselle concernant les délais de retrait des carcasses d'animaux. En effet, la FDSEA 57 indique que les équarrisseurs sont dans l'impossibilité de faire face à l'afflux de ces carcasses et fait part de sa crainte de voir apparaître des difficultés spatiales de stockage des farines. Elle souligne que ces dysfonctionnements sont dommageables pour les éleveurs car toute rupture dans le processus de retrait génère un effondrement des cours qui les contraignent à garder les animaux dans leurs exploitations. La FDSEA 57 souhaiterait en conséquence que des moyens suffisants soient dégagés afin de favoriser la mise en place de délais plus appropriés. Il le remercie de bien vouloir lui faire part de son opinion à ce sujet.

Texte de la réponse

Concernant l'exécution du programme d'achat-destruction des bovins de plus de trente mois prévu par le règlement communautaire n° 2777/2000, il apparaît que le principal facteur limitant pour l'exécution de ce programme est la capacité globale existante pour l'élimination des carcasses abattues. Toutes les mesures nécessaires sont mises en oeuvre pour mobiliser les capacités disponibles au maximum et le plus rapidement possible. L'Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture (ONIVIA) est chargé de coordonner la répartition des capacités entre les régions, d'une part, et les abattoirs, d'autre part, afin d'éviter des situations trop inégalitaires.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58250

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2001, page 1176

Réponse publiée le : 9 avril 2001, page 2093